

FONCIER
AMÉNAGEMENT



Département de La SARTHE

Commune d'Allonnes

"La Croix Georgette"

Route de Sablé - RD 309



PLAN DE COMPOSITION

Echelle 1/500

Maitre d'Ouvrage : FONCIER AMENAGEMENT
3, Rue René Hatet - Appt n°002
72000 Le Mans
Tél. 02.43.86.64.76

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

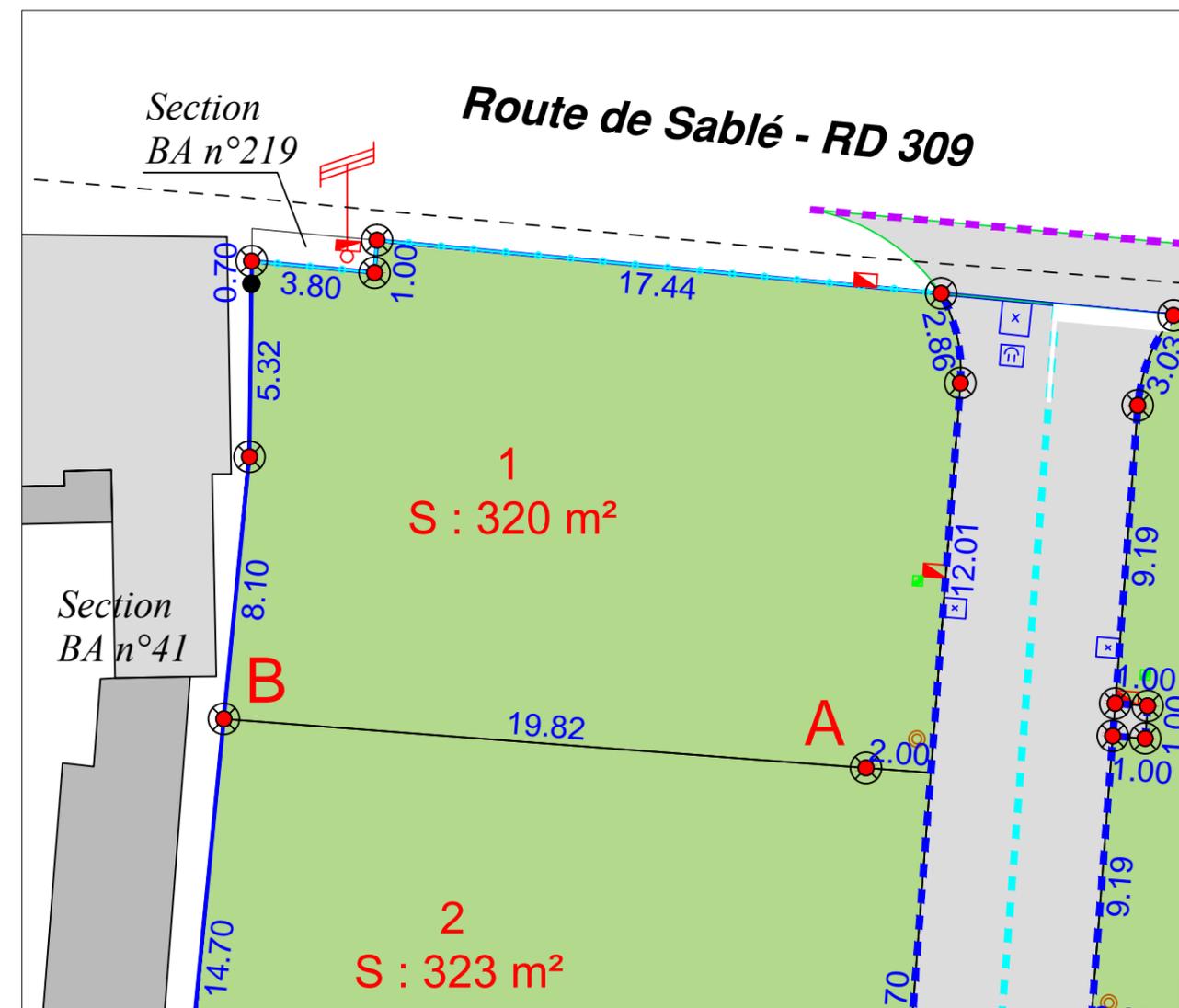
PLAN DE BORNAGE

Lot n° 1

Echelle : 1/200

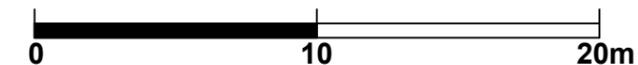


Section BA n°212
Superficie : 320 m²
Surface de plancher : 200m²



	candélabre		regard préfa. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE		limite lotissement
	lots		citerneau		cote lot
	espaces verts		coffret ENEDIS BT		clôture réalisée par l'aménageur
	voirie (finition enrobé noir)		coffret GRDF		bordures préfa.type P1 (vue 2cm) éventuelle
	stationnements VL		boîte de branchement EU		bordures préfa.type T2 (vue 14cm)
	borne OGE pierre		boîte de branchement EP		bordures préfa.type T2 renversée (vue 2cm)
			borne OGE plaque nouvelle		bordures T2 "à l'envers" (posées en caniveau - vue 0 cm)

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
Les cotes indiquées sur le plan sont indicatives.

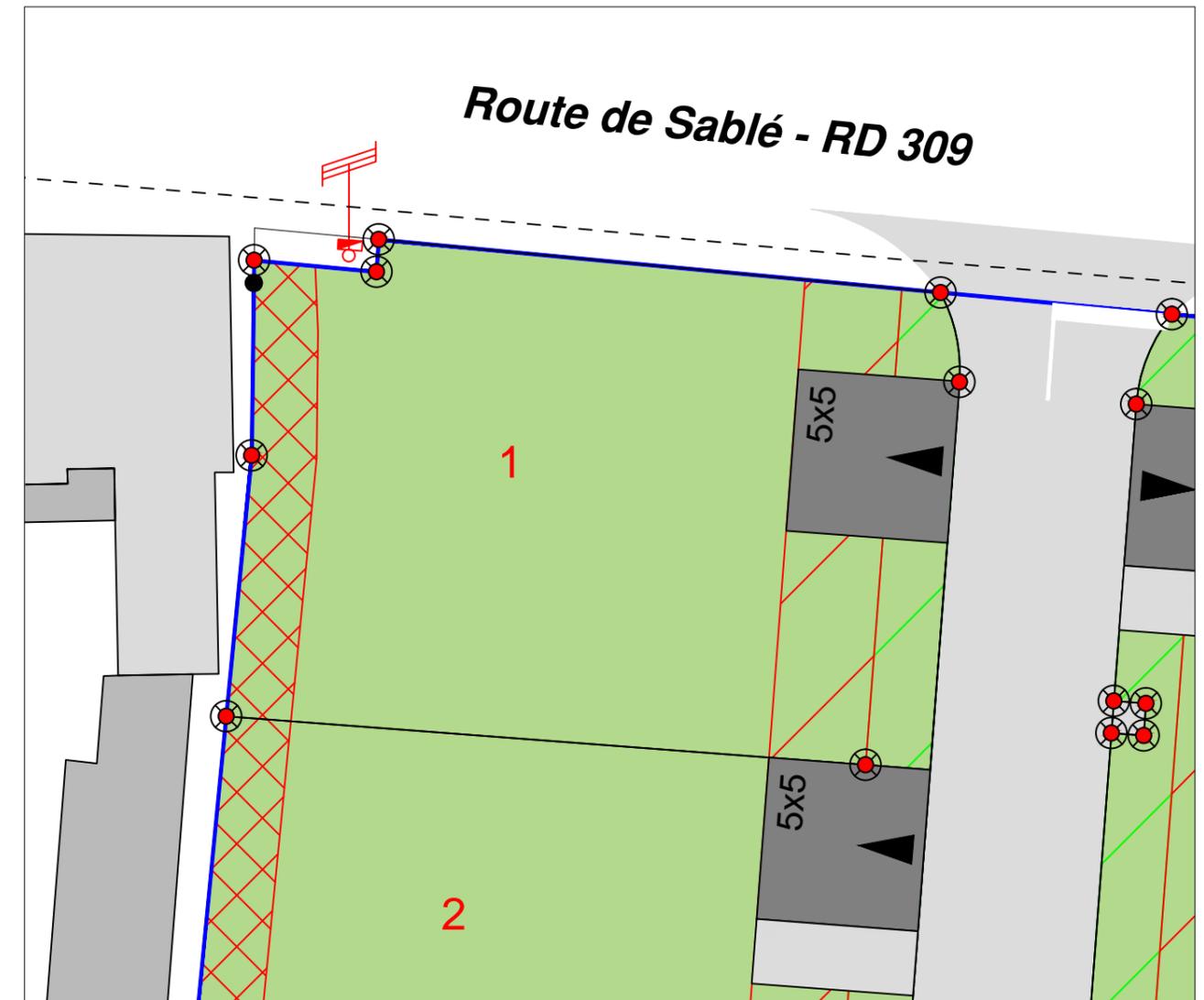


Etabli le 22 Février 2022

Règlement Graphique
Lot n° 1
Echelle : 1/200



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



-  Accès imposé de dimensions 5x5ml (à charge de l'acquéreur)
-  accès imposé de dimensions 5x5ml, glissant sur 7ml (à charge de l'acquéreur)
-  Zone inconstructible pour les constructions principales :
2m de large au droit des propriétés riveraines
5m de large au droit de la ligne SNCF
-  Zone inconstructible (2m de large)
-  Zone inconstructible pour les garages et annexes (3m de large)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du Permis d'Aménager réalisé en Juillet 2021 arrêté n°PA 72003 21 Z0003

Etabli le 22 Février 2022